CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E172052 **VALABLE JUSQU'AU** 18/06/2024

ÉDITÉ LE **10/08/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/02/2009
Forme juridique : SA

Capital : 698 555 072

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 55204695502759

Siret : **552 046 955 02759**
Code NACE : 3530Z
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :
XL INSURANCE FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/03/2022

Raison sociale : **ENGIE ENERGIE SERVICES - LYON METROPOLE (AGENCE)**

127 AVENUE BARTHELEMY BUYER
BP 5066
69246 LYON CEDEX 05

Téléphone : 04 72 72 23 23 **Fax :**
Portable :

Site Internet : www.engie-solutions.com
E-mail : nathalie.demissolz@engie.com

Responsabilité légale :
PLANES JEAN-MICHEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 269 **Tranche de classification :** EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/03/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.